# CADRE21

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

Description:
L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions.  La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:
Badge attribué à : Marie1140
https://www.cadre21.org/membres/marie-france-ricard-cssda-gouv-qc-ca

Date d'obtention : 2024-11-19 15:33:04

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?
Que lors d'une situation de sextage, il est très important de rencontrer la victime et l'auteur pour en déterminer la nature malveillante ou non de la situation.
Il importe de compléter la trousse sexto avec les jeunes; auteur, victime et aussi les témoins.
Si acte malveillant, confisquer le ou les cellulaires qui contienne ou peuvent contenir de la pornographie juvénile et en alerter le service de police jeunesse pour qu'il prennent en charge la situation.
Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?
D'être à l'écoute de la personne qui vient dénoncer. Accueillir son malaise et prendre le temps de remplir la fiche d'incident dans la trousse.
De rencontrer la victime potentielle, de faire une intervention et remplir la fiche d'incident dans la trousse.
De rencontrer l'auteur potentiel et lui confisquer son cellulaire. De rencontrer également les témoins pour remplir la fiche d'incident et d'aussi confisquer les cellulaires car ces les policiers qui leur remettrons à la fin de leur enquête.
Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?
Je ne crois pas qu'il y ai une étape plus délicate car la trousse me semble tellement bien faite que je me sentirai en sécurité de l'utiliser. Je n'aurais pas peur de faire d'erreur car la trousse nous guide pas à pas dans l'intervention.